

Commune de SAINT DIDIER DE FORMANS

DEPARTEMENT DE L'AIN

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Conformément à l'article L.153-41 du Code de l'Urbanisme

DOSSIER POUR APPROBATION



4c - Cahier des emplacements réservés

PLU approuvé le 14 Mars 2017

Modification n°1 approuvée le 08 Avril 2021

Arrêté prescrivant la modification n°2 le 21 Décembre 2020

Vu pour être annexé à notre délibération en date du 08 novembre 2021	Pour copie conforme,
Le Maire, Frédéric VALLOS	Le

Article L.151-41 du Code de l'Urbanisme :

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;

3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ;

4° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ;

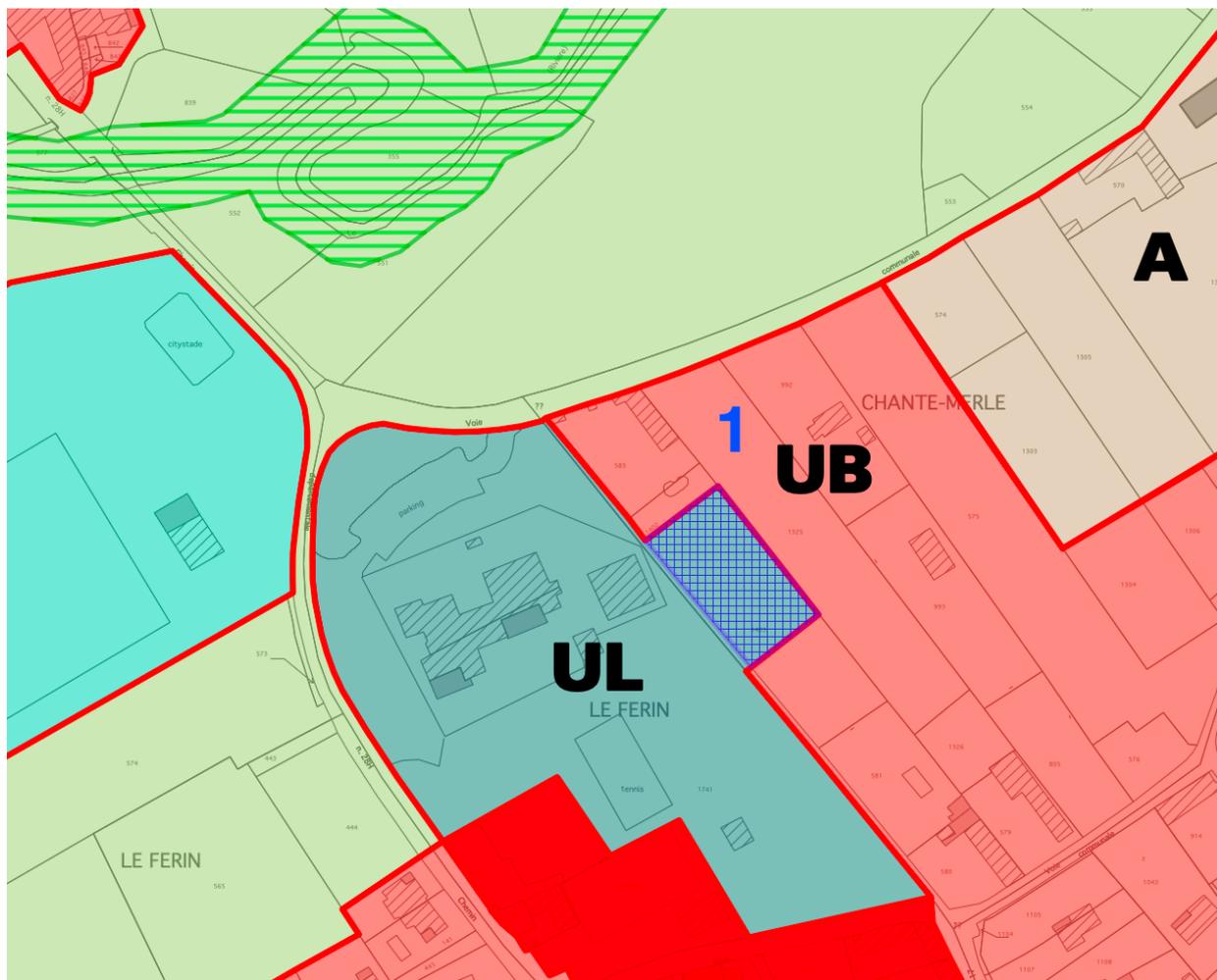
5° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des servitudes interdisant, sous réserve d'une justification particulière, pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement. Ces servitudes ne peuvent avoir pour effet d'interdire les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes. »

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° de l'ER	Nature	Destinataire	N° de parcelles	Surface en m ²
ER1	Extension et création d'équipement public en lien avec l'école	Commune	1403	1 700
ER2	Création d'un cheminement piéton vers les terrains de sports	Commune	465, 574	1 332
ER3	Aménagement du carrefour	Commune	38, 39	128
ER4	Élargissement de la voirie	Commune	636a, 449, 447, 835, 800, 836, 799, 783, 751	1 031

Emplacement réservé 1

Destinataire :	Commune
Objet :	Extension et création d'équipement public en lien avec l'école
N° parcelle concernée :	Surface ou largeur :
1403	1 700 m ²

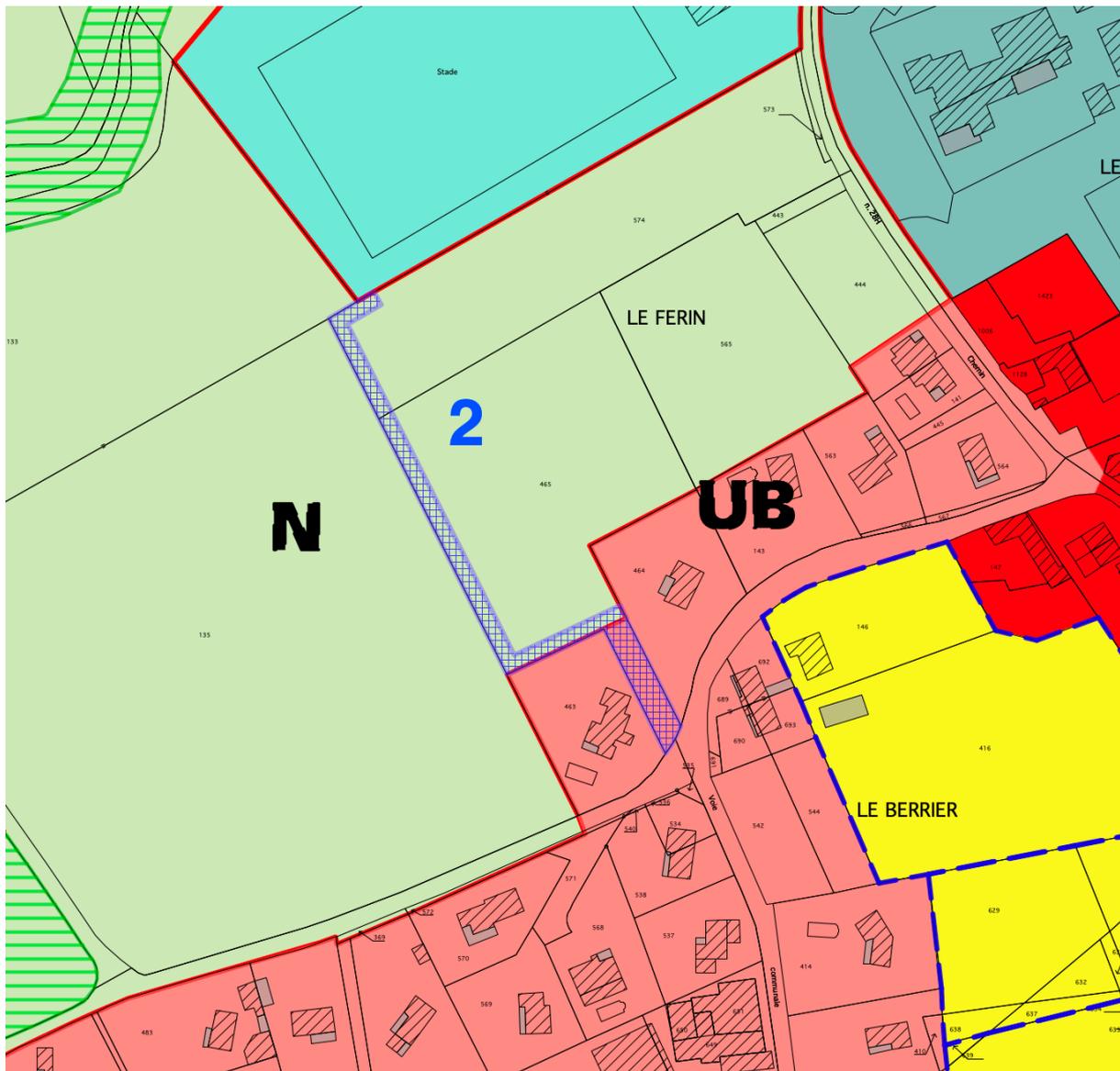


Justification de l'emplacement réservé

Il s'agit d'accompagner le développement de l'école en permettant l'extension et la création d'équipement scolaire public.

Emplacement réservé 2

Destinataire : Commune	
Objet : Création d'un cheminement piéton vers les terrains de sports	
N° parcelles concernées : 465, 574	Surface ou largeur : 1 332 m ²

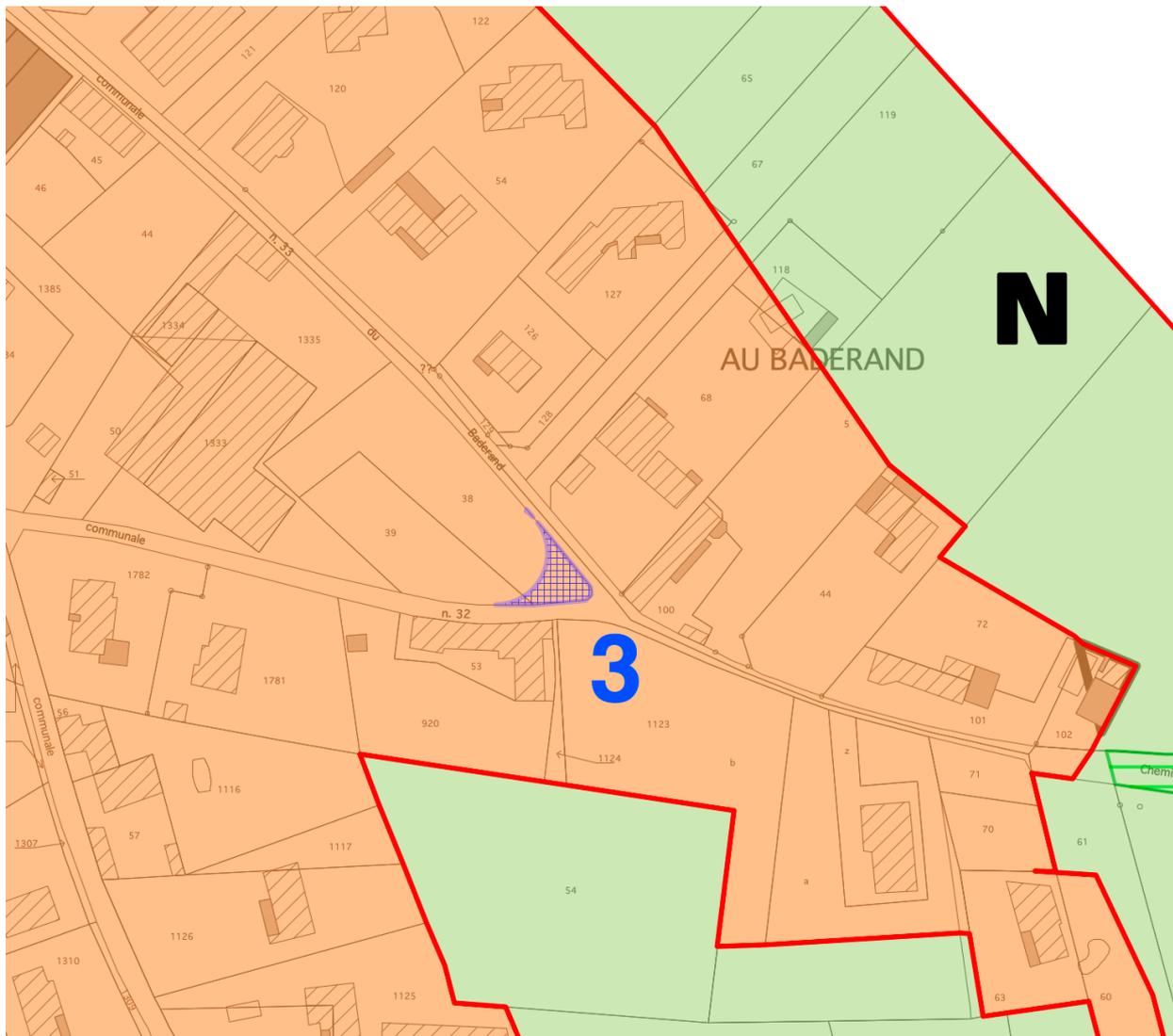


Justification de l'emplacement réservé

Il s'agit de permettre la création d'un cheminement piéton vers les terrains de sports complètement détaché des voiries automobiles.

Emplacement réservé 3

Destinataire : Commune	
Objet : Aménagement du carrefour	
N° parcelles concernées : 38, 39	Surface ou largeur : 128 m ²

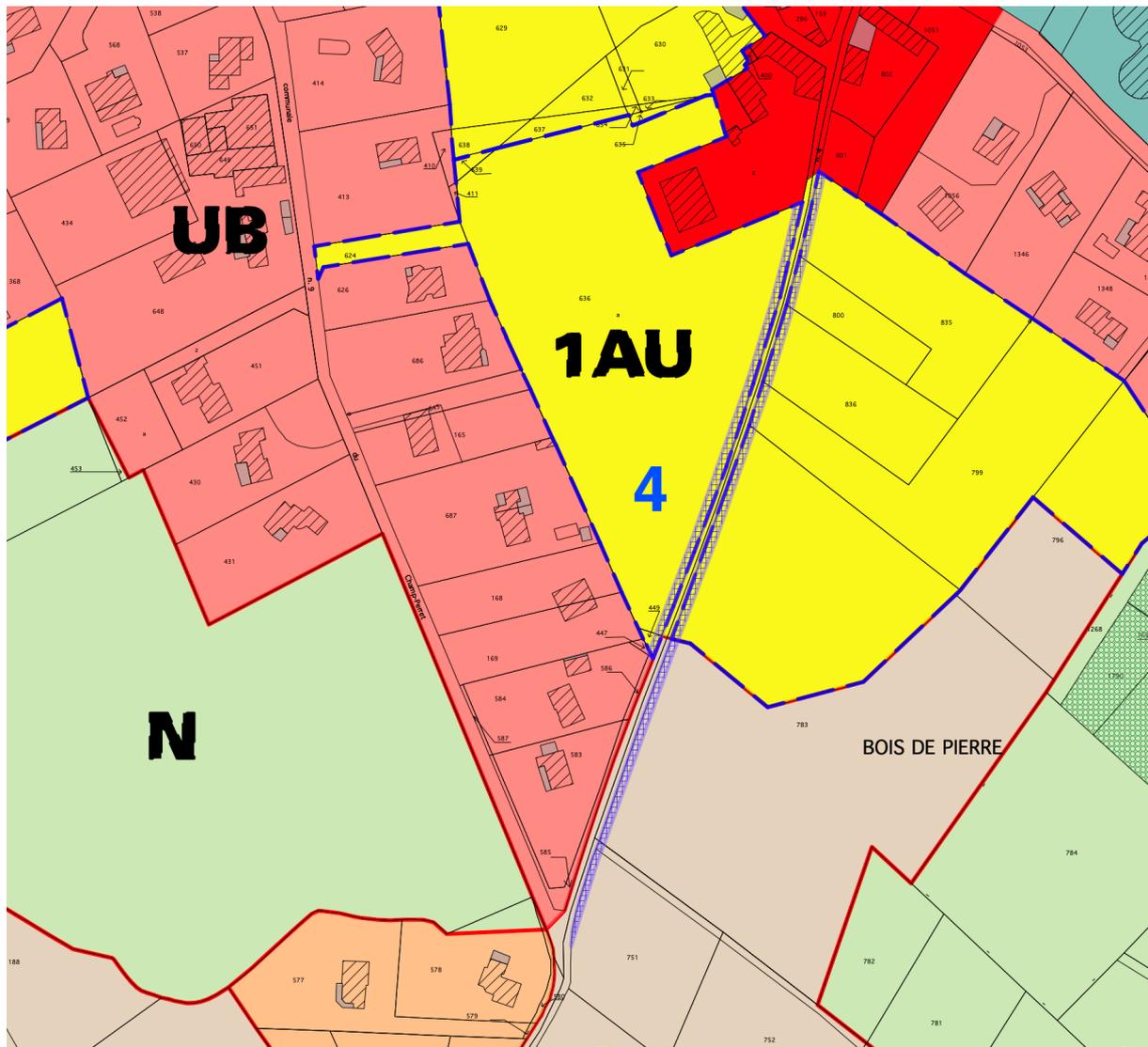


Justification de l'emplacement réservé

Il s'agit de permettre l'aménagement d'un carrefour sécurisant les circulations.

Emplacement réservé 4

Destinataire : Commune	
Objet : Élargissement de la voirie	
N° parcelles concernées : 636a, 449, 447, 835, 800, 836, 799, 783, 751	Surface ou largeur : 1 031 m ²



Justification de l'emplacement réservé

Il s'agit d'élargir le gabarit d'une voie afin de l'adapter aux circulations.